

<http://www.ujfp.org/spip.php?article5385>



# Après le procès de Richard S. au TGI de Metz

- L'UJFP en action - Communiqués de l'UJFP -

# UJFP

Date de mise en ligne : lundi 6 février 2017

---

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

---

**Le 2 février 2017**

**De nos envoyés spéciaux à Metz**

**De nouvelles parties civiles**

**Quelques heures avant l'audience du 2 février fixée à 14 h, le mis en examen apprenait que deux associations hyper-sionistes, spécialisées dans la chasse aux boycotteurs, la saison étant ouverte toute l'année, s'étaient constituées partie civile, en sus de la firme Teva, seule jusqu'à présent. Pas terrible pour le moral...**

Elles semblent avoir été alertées par des déclarations dans les médias après la première session du procès renvoyé au 2 février. Ces associations, Alliance France-Israël et Avocats sans frontières [à l'image de l'État-voyou qu'elles défendent inconditionnellement...] ont déclaré la guerre au BDS, prétendu illégal.

**Police en force**

Avant même le rendez-vous de 12 h 30 devant le TGI, notre attention avait été mise en alerte par la présence massive d'une dizaine de cars de CRS sur la place à côté du TGI. Un groupe de CRS fortement armé et harnaché montait la garde derrière le dernier car. Le bâtiment du TGI lui-même qui n'était gardé la fois dernière que par de débonnaires policiers, prenait l'allure d'un camp retranché, il est vrai qu'avec « l'état d'urgence », tout devient possible.

Leur mission était probablement de séparer deux « camps » considérés comme ennemis . En tout cas, il n'y a eu aucun incident, chacun respectant son bout de trottoir, tout en scandant force slogans face à face.

**Sioniste et antisionistes**

L'impression dégagée par les amis d'Israël était toute de grisaille et de vieil-âgisme. Et ce n'est pas une remarque de jeune. On voyait aussi que ces gens, bien propres sur eux, n'avaient guère l'habitude de manifester, à la différence de ceux d'en face, jeunes, même les vieux, colorés et plein d'enthousiasme pour le combat du droit international pour la Palestine et en faveur de la relaxe de leur camarade Richard, membre de BDS 57 et de l'Union Juive Française pour la Paix [dans la Justice...].

La mobilisation de notre côté avait un peu diminué, mais les banderoles claquaient vaillamment au vent et les drapeaux des uns et des autres s'agitaient au soleil quasi printanier de retour.

Malgré une panne de l'un des mégaphones, des slogans fusèrent, face à ceux des autres qui voulaient rendre illégal le boycott et criminaliser ses supporteurs. Les sionistes portaient, au bras, au front ou sur la bouche, une sorte de bande de gaze, avec l'inscription BDS Haine. C'est dire si elle les étouffe !

Sans honte aucune, ils se mirent à hurler une Marseillaise en faisant gicler en paroles le « sang impur », ce qui fut

immédiatement dénoncé comme totalement irresponsable pour des enfants, comme nous, de nos et leurs parents, assassinés dans les camps de la mort, au nom précisément de la volonté nazie de se débarrasser une fois pour toutes des supposés inférieurs et de tous ceux [Juifs, Tziganes, Slaves, homosexuels, fous, handicapés, etc] exclus de la « race pure » qui devait régner mille ans.

Ces amis de Netanyahu firent hurler la sirène de leur haut-parleur pendant les prises de paroles des associations pour la Palestine. En voilà de beaux défenseurs de la liberté d'expression !

Le chef de la police nous prévint que le Parquet avait décidé que seules 8 personnes de chaque bord entreraient pour suivre l'audience. Rappelons que la dernière fois, la salle était bondée, et la Cour avait même laissé des gens debout, ce qui n'arrive que rarement.

### **Au TGI**

A 13 h 30, après avoir passé en revue tous les CRS à l'entrée, dans la cour, et le hall, une fois contrôlés et identifiés, nous avons attendu 14 h afin de nous installer. Les adversaires de l'extérieur se trouvèrent mêlés sur les mêmes bancs, sans qu'il y ait d'incident. Seuls quelques murmures des sionistes au second rang et la sonnerie à trois reprises d'un portable troublèrent le tribunal .

L'idée de faire reporter le procès nous avait traversés, cependant le risque était que d'autres associations se portassent parties civiles en plus, faisant exploser la note déjà salée demandée . Me Liliane Glock avait bien préparé ses munitions, ce que nous ne tardâmes pas à découvrir.

La bonne tenue des échanges au cours du procès laisse envisager que le tribunal reconnaîtra que l'accusé était dans son bon droit. Nous espérons ainsi dans sa relaxe.

Délibéré le 23 février.

Le Bureau national de l'UJFP, le 5 février 2017